



ÉTABLISSEMENT
EN GESTION DIRECTE



aefe
Agence pour
l'enseignement français
à l'étranger

Procès-verbal de la réunion du conseil d'établissement du 13/03/2025

Membres présents : voir feuille d'émargement

Membres invités : voir feuille d'émargement

Membres excusés : voir feuille d'émargement

Le secrétariat est assuré par M. Pelon, représentant de l'administration et le secrétariat adjoint par M. Blaise, représentant des enseignants.

Le quorum étant atteint avec 18 membres avec voix délibératives, la séance est ouverte à 17h15.

La proviseure remercie les membres élus et invités d'être présents ou en distanciel à ce deuxième conseil d'établissement.

1. Approbation du procès-verbal du conseil d'établissement du 21 novembre 2024 et approbation de l'ordre du jour du conseil d'établissement du 13 mars 2025 :

La proviseure soumet à l'approbation l'ordre du jour avec les questions diverses des représentants des enseignants secondaires (3), enseignants primaire (2), représentants des parents d'élèves APE (3) et AIPL (1), élèves (2).

1. Approbation du procès-verbal du conseil d'établissement du 21/11/2024 et approbation de l'ordre du jour du conseil d'établissement du 13/03/2025
2. Compte rendu des conseils d'école, du conseil pédagogique et du conseil du second degré
3. Calendrier scolaire 2025-2026
4. Compte financier 2024
5. Questions diverses

Vote : pour à l'unanimité

2. Compte rendu des conseils d'école et du conseil pédagogique et conseil du second degré :

Le conseil d'école d'Amsterdam du 13 février 2025 : présenté par la directrice d'école

Le projet d'aménagement des combles, visant à créer des salles dédiées à la BCD et aux langues, a été présenté en présence de l'architecte Maria Ionescu.

Le calendrier scolaire pour 2025/2026 a été discuté.

Les procédures d'inscriptions et réinscriptions pour la section internationale américaine ont été précisées, avec des dates de campagne prévues en avril et mai 2025.

Le bilan des portes-ouvertes du 8 février 2025 a révélé un intérêt principalement pour la maternelle.

Les actions pour renforcer le climat scolaire ont été abordées, avec des initiatives sur la justice scolaire, la prévention du harcèlement, et la gestion des émotions. Le programme pHARe, basé sur une approche bienveillante de gestion des conflits, a été présenté.

Les diverses sorties et activités pédagogiques telles que des spectacles et des visites culturelles, ainsi que des projets en sciences et en santé ont été présentées.



ÉTABLISSEMENT
EN GESTION DIRECTE



aefe
Agence pour
l'enseignement français
à l'étranger

Enfin, la politique linguistique de l'école a été rappelée.

Le conseil d'école de la Haye du 11 février 2025 : présenté par la directrice d'école

Fonctionnement, organisation et sécurité de l'école.

Légère augmentation des effectifs scolaires. 407 élèves à ce jour contre 402 à la rentrée scolaire. Au regard des effectifs, l'éventualité de fermer une classe est à envisager selon la préparation de rentrée.

Finalisation du calendrier scolaire 2025-2026.

Renforcement des protocoles de gestion des absences et des retards avec une approche progressive (rappels et convocations).

Refus d'ouvrir la cour après 15h15 pour des raisons de sécurité.

Pédagogie, projets scolaires et sécurité.

Introduction des nouveaux programmes de français et mathématiques pour la rentrée 2025.

Développement des compétences psychosociales des élèves.

Point sur le dispositif Phare et la méthode de préoccupation partagée.

Points de vigilance pour la fête de Sinterklaas.

Amélioration de la communication par les professeurs de néerlandais pour une meilleure visibilité pour les parents.

Présentation des sorties éducatives, projets artistiques et actions de sensibilisation (Semaine de la Francophonie, culture des champignons en CE1/CE2).

Le conseil pédagogique du 6 mars 2025 et le conseil du second degré du 10 mars 2025 :

Le calendrier des examens avec les jours de révisions ainsi que les dates des conseils de classe sont positionnés. Les familles des classes à examen (3ème, premières et terminales) seront informées par les dates de fin de cours.

Séquence d'observation en milieu professionnel pour les élèves de seconde de deux semaines du 16 au 27 juin 2025. Il est possible d'effectuer deux stages d'une semaine chacun sur deux lieux différents.

La cérémonie de remise des relevés de notes du brevet et du baccalauréat aura lieu le vendredi 27 juin, les délibérations du brevet devant avoir lieu le 26 juin et celles du baccalauréat le 26 juin pour le premier tour et le 27 juin pour le second tour. Un échange a lieu à ce sujet.

En attente d'informations sur le sommet de l'OTAN prévu les 24 et 25 juin et des répercussions sur l'accès au lycée.

Prévisions d'effectifs pour le second degré : au regard de la montée des cohortes, fermeture d'une classe de 5^{ème}.

	6 ^{ème}	5 ^{ème}	4 ^{ème}	3 ^{ème}	2 ^{nde}	1 ^{ère}	Term	Total
2024-2025	54	71	68	72	75	77	71	488
Prévision rentrée 2025	65	54	71	68	72	75	77	482

La phase de réinscription des élèves n'étant pas terminée, il faut prendre cette prévision avec circonspection.



ÉTABLISSEMENT
EN GESTION DIRECTE



aefe
Agence pour
l'enseignement français
à l'étranger

Question/Intervention des représentants des élèves : Pourrions-nous proposer un autre lieu que le réfectoire pour la remise des diplômes ?

Intervention des représentants de l'APE pour proposer une aide. Est évoquée la question du parrainage des promotions de terminale (entreprises ? Personnalités ?)

3. Calendrier scolaire 2025-2026 :

Question/Intervention des représentants de l'APE : Quand pourra-t-on partager le calendrier.
La direction précise les modalités de validation du calendrier (cf. ci-dessous).

La circulaire de l'Agence précise les modalités d'élaboration des calendriers scolaires dans les établissements à l'étranger. La concertation doit s'opérer en amont avec tous les membres de la communauté éducative. Cette proposition de calendrier doit être soumise au vote du conseil d'établissement et transmise pour validation au mois de mars à l'Agence : l'IEN de la zone assure le premier niveau de la chaîne de validation, suivi par le poste diplomatique et par la DEOF.

Tous les établissements scolaires homologués d'un même pays s'efforcent de déterminer un ensemble de 6 à 8 semaines communes travaillées notamment pour faciliter l'organisation de la formation régionale des personnels.

Depuis l'année dernière, la concertation avec l'IFS d'Amsterdam s'effectue sous l'égide de l'Ambassade. Les deux établissements s'accordent dans un premier temps sur un calendrier commun qui est ensuite communiqué aux membres élus du conseil d'établissement. Chaque collège peut exprimer son point de vue. Au terme de la réunion de concertation qui s'est tenue le 30 février 2024, présidée par Monsieur Croquette (conseiller de coopération et d'action culturelle), le calendrier a été validé. Une fois validé par l'IEN, ce calendrier pourra être partagé, sous réserve de la validation finale par l'AEFE.

Vote pour à l'unanimité (18) Vote contre : 0 Vote abstention : 0

4. Compte financier 2024 :

Arrivée de Mme Mirailles.

Présenté par M. CHEIKH, secrétaire général de l'établissement pour ce qui relève de la gestion (Ordonnancement du budget) et M HILLION, Agent Comptable Secondaire pour ce qui relève de la comptabilité générale de l'établissement.

Contexte 2024 :

- Recul de l'inflation qui reste cependant à un niveau inhabituel pour le pays (+ 3,2 % en 2024 après 4,1% en 2023 et 11,6% en 2022)
- Nationalisme et crise du logement qui se poursuivent
- Erosion qui touche désormais les effectifs du secondaire

Points saillants de l'exécution budgétaire 2024 :

- Des dépenses de fonctionnement contenues à peu près au niveau de l'inflation tant sur la Masse Salariale (+3,3%) qu'hors masse salariale (+3,9%)



ÉTABLISSEMENT
EN GESTION DIRECTE



aefe
Agence pour
l'enseignement français
à l'étranger

- Une politique d'investissement axée sur l'essentiel
- Des recettes budgétaires qui progressent (+370k€ soit +3,8%) mais légèrement moins que les dépenses (+400k€ soit +4%)

L'économie libérale des Pays-Bas crée un contexte concurrentiel toujours aussi compliqué : plein emploi et pénurie de main d'œuvre, loyers élevés, coûts de l'énergie, des matières premières, de tous les produits et services en général faute de régulation étatique d'ampleur.

Le développement du télétravail, les stratégies d'économies des multinationales implantées aux Pays-Bas et les séquelles de la COVID ne créent pas des conditions favorables à l'expatriation.

Dans ce contexte, la croissance des écoles internationales du pays est fragilisée et, tout du moins sur le secteur de La Haye, semble amorcer un repli.

Ainsi sur la région de La Haye, une étude chiffre les effectifs globaux de 12 établissements dont le nôtre à 9797 en 2024 contre 9914 en 2023, 9760 en 2022, 9501 en 2021, 9624 en 2020 et 9734 en 2019. Concernant notre EGD plus précisément, l'érosion des effectifs du primaire de La Haye semble se contenir mais nous n'avons pas retrouvé les effectifs perdus dans les années 2019 et 2020. La perte de près d'1/6ème de nos effectifs du primaire de La Haye entre les 498 de la rentrée 2018 et les 420 de la rentrée 2021 continue d'avoir des répercussions au secondaire. Le passage en 6^{ème} de la faible cohorte de CM2 a des incidences positives à Amsterdam où les effectifs semblent en voie de stabilisation mais négatives sur les effectifs du secondaire de La Haye.

I. Exécution budgétaire 2024 (rapport de gestion)

a. Recettes budgétaires

Comme en 2023, le taux de réalisation atteint 101%, ce qui souligne la qualité de la prévision (inchangée depuis le budget initial 2024) et concrétise la sincérité de l'exercice budgétaire.

Nous saisissons l'occasion pour remercier la fondation des parents du lycée pour sa généreuse contribution qui a permis de mener à bien diverses actions pédagogiques en 2023/2024. Le soutien de la fondation a permis la réalisation d'actions variées tels que l'extension du mur d'escalade (en contribuant à hauteur de 5000€), la tenue de la Semaine Olympique et Paralympique, des projets danse aux cycles 1 et 3 de La Haye, un projet éducation musicale du cycle 2, un spectacle de fin d'année d'Amsterdam, des rencontres d'auteurs (4500€), le Fablab à l'école (3500€), l'action pédagogique théâtre au secondaire (5000€) ... pour un montant total de 29 000€. Nous en profitons pour formuler l'espoir que la fondation soutienne encore en 2024/2025 les nombreuses actions de l'établissement.

Effet prix

Les tarifs ont augmenté de 6% à la rentrée 2024

Effet volume

Les effectifs ont évolué comme suit entre les rentrées 2023/24 et 2024/25 :

gain de 16 élèves sur le primaire d'Amsterdam (qui compense la perte des 14 de l'année précédente)

perte de 5 élèves sur le primaire de La Haye



ÉTABLISSEMENT
EN GESTION DIRECTE



aefe
Agence pour
l'enseignement français
à l'étranger

perte de 24 élèves au collège de La Haye

perte de 10 élèves au lycée de La Haye

L'érosion des effectifs concerne désormais davantage le secondaire que le primaire et s'élève donc à une perte de 23 élèves au global.

Les recettes budgétaires reviennent légèrement au-dessus du niveau de 2022. Les variations des dernières années s'expliquent par les effets conjugués de la mise en place de la facturation annuelle en 2022, de l'évolution des tarifs et des effectifs.

Détail des recettes		2021	2022	2023	2024
Droits de scolarité	DPI & acomptes non réinscrits	114 286 €	96 953 €	105 654 €	90 835 €
	Droits d'examens	10 536 €	11 616 €	16 002 €	18 662 €
	Euro lycée			41 200 €	44 650 €
	Frais de scolarité	9 061 949 €	9 551 826 €	9 249 629 €	9 328 644 €
	Manuels	46 370 €	47 825 €	45 815 €	45 110 €
	SIA	112 197 €	113 297 €	143 745 €	133 706 €
	Voyages	5 722 €	55 200 €	112 585 €	110 608 €
	Sous total - Droits de scolarité	9 351 059 €	9 876 718 €	9 714 630 €	9 772 215 €
Autres recettes	Dons & participations	400 €	25 160 €	5 307 €	82 615 €
	Doubles flux (bourses, subventions...)	4 369 €	13 645 €	10 802 €	18 715 €
	Erasmus				120 000 €
	Prises en charge UWV, remboursements fournisseurs...	93 136 €	83 176 €	22 406 €	66 985 €
	Locations	19 937 €	41 513 €	42 850 €	53 305 €
	Sous total - Autres recettes	117 842 €	163 493 €	81 364 €	341 621 €
Total général	9 468 901 €	10 040 211 €	9 795 994 €	10 113 836 €	

b. Dépenses budgétaires

Personnel

Une augmentation cumulée de 3,3% de la masse salariale des personnels de droit résultant des principaux facteurs suivants :

-Une augmentation des grilles de 4% effective au 1er janvier 2024

-Un GVT moyen de 2%

-Une stabilité de la structure ayant conduit à des remplacements poste pour poste en 2024

-Le volume de remplacements des arrêts maladie

Les heures supplémentaires servies au personnel de droit local restent contenues avec un montant légèrement inférieur à 20k€ enregistré en comptabilité générale (73% personnel enseignant, 17% admin, 10% pers de service).

Fonctionnement

AE consommées : 99,7% (près de 30% des AE consommées correspondent à l'engagement sur 5 ans du bail initial de 2019 d'Amsterdam prolongé automatiquement en juillet 2024)

CP consommés : 94,5%



ÉTABLISSEMENT
EN GESTION DIRECTE



aefe
Agence pour
l'enseignement français
à l'étranger

Comme annoncé en introduction, les 2 241 607€ de CP consommés en 2023 représentent 3,9% d'augmentation avec les 2 157 672 € consommés en 2022. Mais si l'on isole les dépenses Erasmus (100k€ hors EGD Jean Monnet & CDG) les dépenses de fonctionnement ont même légèrement fléchi par rapport à l'exécution budgétaire de 2022.

Détail des dépenses de fonctionnement par destination - T2		2021	2022	2023	2024
EDU	EDU112, 115, 115 - Formations et dépenses diverses liées au personnel	7 611 €	319 €	756 €	197 €
	EDU124 - Infirmierie	745 €	4 262 €	1 135 €	578 €
	EDU131 - Dépenses d'enseignement	135 220 €	147 067 €	156 592 €	191 960 €
	EDU132 - Voyages scolaires	9 737 €	94 388 €	140 386 €	156 797 €
	EDU133 - Dépenses sur actions et projets d'établissements	23 370 €	91 178 €	73 105 €	152 272 €
RES	RES213 - Caisse de solidarité	400 €	1 385 €	1 338 €	3 067 €
	RES225 & 227 - Flux internes (mutualisation...)	42 132 €			
	RES261 - Promotion et communication	24 216 €	11 883 €	25 332 €	22 755 €
SUP	SUP321 & 323 - Travaux, entretien et aménagement immobilier	86 020 €	134 201 €	152 841 €	55 956 €
	SUP324 - Loyers et charges	193 817 €	188 029 €	222 387 €	224 128 €
	SUP325 - Viabilisation - énergie et fluides	178 729 €	250 270 €	229 106 €	235 427 €
	SUP326 - Entretien mobilier et prestations externes	569 461 €	584 119 €	585 017 €	608 986 €
	SUP327 - Etudes et recherches	- €	11 011 €	117 €	11 677 €
	SUP331 - Equipements et fournitures administratives	46 063 €	51 419 €	75 647 €	70 023 €
	SUP332 - Frais de gestion courante	117 492 €	121 099 €	81 495 €	82 774 €
	SUP333 - Logistique	6 857 €	1 237 €		
	SUP334 - Déplacements et missions	9 165 €	8 538 €	14 773 €	11 618 €
	SUP341, 342 & 344 - Informatique : logiciels, matériel, maintenance...	85 265 €	104 572 €	95 430 €	113 599 €
	SUP352 & 353 - Impôts, taxes, charges exceptionnelles et financières	68 918 €	78 648 €	89 542 €	101 479 €
	SUP361, 362 & 363 - Entretien, prestations et matériel - sécurité	166 652 €	191 386 €	212 675 €	198 316 €
Total général		1 771 870 €	2 075 012 €	2 157 672 €	2 241 607 €

Investissement

Pour mémoire en 2023, 256 050€ de crédits de paiement avaient été consommés en investissement.

En 2024, hors transfert de trésorerie du siège de 67k€ pour la sécurité, le montant de 248k€ reste à peu près identique. Les 315 124€ se ventilent comme suit :



ÉTABLISSEMENT
EN GESTION DIRECTE



aefe
Agence pour
l'enseignement français
à l'étranger

INVESTISSEMENT - T2	COFI 2024
	CP Consommés
EDU131 - Dépenses d'enseignement	4 665
SUP321 - Travaux et entretien du parc immobilier	29 971
SUP323 - Aménagement immobilier	140 294
SUP341 - Matériel informatique	106 037
SUP342 - Logiciels, brevets et licences	2 904
SUP362 - Equipements et matériels de sécurisation	31 253
Total général	315 124

- Dépenses d'enseignement : meuble de rangement BD pour le CDI, vélo, qualinclus, spectromètre
- Travaux et entretien : toilettes non genrées, câblage réseau et extension de l'alarme intrusion au bâtiment Anne Frank, installation téléphonique
- Aménagement immobilier : travaux de canalisations de la cour du primaire, extension du mur d'escalade (réalisée pour Paris 2024 et l'anniversaire des 10 ans de la création du mur dans le gymnase pour 28,5k€), mobilier de classe

Les travaux de sécurisation (clôtures, câblage réseau, extension de l'alarme terroriste), pour lesquels l'établissement a perçu un transfert de fonds de 67 000€, ont été couplés avec la poursuite de la rénovation des évacuations des cours primaires de La Haye (avec l'élémentaire après la maternelle en 2023) afin de régler les problèmes d'évacuation des eaux.

- Matériel informatique : 14 écrans tactiles, des PC, écrans, imprimantes et autres matériels informatiques.
- Logiciels, licences, brevets : La licence du backup pour 3 ans (Veem) a été renouvelée fin 2024 car les grosses dépenses de renouvellement de licences tombent en 2025 (73k€ attendus).
- Equipements et matériels de sécurisation : extension de l'alarme terroriste et vidéosurveillance.



a. Solde budgétaire et solde de gestion

Code		Synthèse par Destination		BR2 2024	COFI 2024	%	%	BR2 2024	COFI 2024	%	%
		AE Budgétées	AE Consommées	AE - Taux réalisation	AE Poids	CP Budgétées	CP Consommées	CP - Taux réalisation	CP Poids		
EDU1	Excellence éducative	5 963 398	5 790 706	97,1%	66,8%	5 963 398	5 792 929	97,1%	73,9%		
RES2	Accompagner et faire vivre le réseau	25 689	13 011	50,6%	0,2%	25 689	25 822	100,5%	0,3%		
SUP3	Modernisation (support et immobilier)	2 822 784	2 866 958	101,6%	33,1%	2 122 784	2 024 441	95,4%	25,8%		
TOTAL DES DEPENSES		8 811 871	8 670 675	98,4%	100,0%	8 111 871	7 843 192	96,7%	100,0%		
TOTAL DES RECETTES EXECUTEES		10 113 836		SOLDE BUDGETAIRE COFI 2024 (1)				2 270 645			

Flux internes décaissements	BR2 2024	COFI 2024	Flux internes encaissements	BR2 2024	COFI 2024
	Budgétés	Réalisés		Budgétés	Réalisés
44174 - AEFÉ Bourses scolaires (5)	138 000	14 449	44174 - AEFÉ Bourses scolaires	138 000	
541100 - PRR	1 681 012	1 714 420	541201 - DECHARGES SYNDICALES		
541101 - PFC	540 119	540 706	541202 - DECONCENTRATION DES VOYAGES		
541102 - INDEMNITES ACCESSOIRES (HS/HSA/ISAE)	97 238	128 281	541204 - FINANCEMENT IMMO		600 000
541103 - INDEMNITES DE JURY D'EXAMEN (IJE)	2 155		541205 - AUTRES FINANCEMENTS EGD	667 000	67 000
541300 - IRF PARTICIPATIONS EGD	67 120	57 019	541300 - IRF PARTICIPATIONS EGD		
541301 - AUTRES FLUX INTER-EGD		7 329	541301 - AUTRES FLUX INTER-EGD		
Total flux internes décaissements (2)	2 525 644	2 462 205	Total flux internes encaissements (3)	805 000	667 000

SOLDE DE GESTION COFI 2024 (4)	489 890
---------------------------------------	----------------

(4) = (1) + (3) - (2) + (5)

Pour mémoire, la comptabilité budgétaire est une comptabilité de caisse : elle sert à piloter la trésorerie en fonction des engagements pris. Le solde budgétaire correspond à la différence entre recettes budgétaires et dépenses budgétaires. Il s'établit cette année à 2 270 645€.

Pour avoir une meilleure lisibilité nous devons réintégrer les incidences des flux internes pour calculer un solde de gestion cohérent. Cette année le solde de gestion est d'un montant positif de 489 890€. Il ne correspond pas tout à fait à la variation de trésorerie car des objets de gestion provoquent des décalages (notamment : Erasmus pour 96k€ et un don de la fondation pour 35k€ soit 131k€ ont été encaissés en 2023 mais titrés en 2024).

Il convient cependant de neutraliser le transfert de fonds du siège de l'Agence pour avoir une meilleure compréhension des incidences en trésorerie des conséquences de la gestion 2024. En effet, cet apport en trésorerie doit financer les travaux des combles d'Amsterdam qui doivent avoir lieu en 2025. En isolant ce transfert, le solde de gestion passe de +490k€ à -110k€. Ce résultat confirme que nous ne sommes pas revenus à l'équilibre qui prévalait en 2021 (solde de gestion de +116k€). En effet, en 2022, le solde de +102k€ était artificiellement flatteur en raison de la mise en place de la facturation annuelle, ce que traduit bien la comptabilité générale, et en 2023 le solde était négatif (-81k€).

Un représentant des élèves quitte la salle à 17h55.



II. Compte financier 2024 (rapport du comptable)

a. Contexte

- Le compte financier, un document normé cadré par le décret 2012-1246 dit GBCP.
- Stabilisation du taux d'inflation.
- Confirmation des conclusions du COFI 2023

Les conclusions formulées en fin d'exercice 2023 (perte d'autonomie) et les conséquences prévisibles sur l'exercice 2024 (tension de la trésorerie) se sont vérifiées. La demande de report du reversement de la PRRD, acceptée par l'Agent-Comptable Principal de l'AEFE, a permis de préserver un niveau suffisant de trésorerie en juillet et août (notamment pour couvrir les décaissements de la masse salariale) et de n'en provoquer le virement qu'après les premiers encaissements des DC du T1 de l'année scolaire 24/25. L'autonomie financière fragile n'autorise pas les investissements sur fonds propres.

Les flux internes ont été réintégrés dans les indicateurs pour une analyse à périmètre constant.

FLUX FINANCIERS INTERNES SORTANTS		FLUX FINANCIERS INTERNES ENTRANTS	
	Montant	Montant	
44174 - AEFÉ Bourses scolaires	14.449,32	-	44174 - AEFÉ Bourses scolaires
54111 - PRR	1.714.420,05	-	54111 - PRR
54112 - PFC	540.705,92	-	54112 - PFC
54113 - INDEMNITES ACCESSOIRES (HS/HSA/ISAE)	128.280,88	-	54113 - INDEMNITES ACCESSOIRES (HS/HSA/ISAE)
54114 - INDEMNITES DE JURY D'EXAMEN (IJE)	-	-	54114 - INDEMNITES DE JURY D'EXAMEN (IJE)
54115 - PARTICIPATION PROJETS IMMOBILIERS	-	-	54115 - PARTICIPATION PROJETS IMMOBILIERS
54116 - DEMAT DES EXAMENS	-	-	54116 - DEMAT DES EXAMENS
54117 - AUTRES PARTICIPATIONS	-	-	54117 - AUTRES PARTICIPATIONS
54121 - BUREAU DES IEN	-	-	54121 - BUREAU DES IEN
54122 - DECHARGES SYNDICALES	-	-	54122 - DECHARGES SYNDICALES
54123 - DECONCENTRATION DES VOYAGES	-	-	54123 - DECONCENTRATION DES VOYAGES
54124 - SUBV FONCT FRANCO ALLEMANDE	-	-	54124 - SUBV FONCT FRANCO ALLEMANDE
54125 - FINANCEMENT IMMO	-	600.000,00	54125 - FINANCEMENT IMMO
54126 - AUTRES FINANCEMENTS EGD	-	67.000,00	54126 - AUTRES FINANCEMENTS EGD
54127 - FINANCEMENTS IRF	-	-	54127 - FINANCEMENTS IRF
54131 - IRF - PARTICIPATIONS EGD	57.019,05	-	54131 - IRF - PARTICIPATIONS EGD
54132 - AUTRES FLUX INTER EGD	7.329,40	-	54132 - AUTRES FLUX INTER EGD
SOUS TOTAL FLUX INTERNES EN DECAISSEMENT (E1)	2.462.204,62	667.000,00	SOUS TOTAL FLUX INTERNE EN ENCAISSEMENT (E2)

La réalisation des flux internes correspond aux prévisions du BR2 déduction faite des bourses qui ne sont intégrées que pour le différentiel de trésorerie non décaissée.



ÉTABLISSEMENT
EN GESTION DIRECTE



aefe
Agence pour
l'enseignement français
à l'étranger

b. Le compte de résultat

L'exercice 2024 se clôture sur un résultat net (corrige des flux internes) positif de + 256 540€ en augmentation (+ 67k€) après un exercice 2023 en déficit de 416 384€.

Question/Intervention des représentants de l'APE : L'inflation entraîne une dépréciation des sommes immobilisées (référence aux 600k€ octroyés par l'agence pour financer des dépenses immobilières à Amsterdam). Qui paye le différentiel ?

Réponse de M HILLION, Agent Comptable : l'établissement.

c. Le bilan

L'actif brut immobilisé (le patrimoine) du lycée Vincent VAN GOGH au 31/12/2024 s'établit à 7 133 582,45€

Au cours de l'exercice 2024, les immobilisations brutes ont varié de 97 611,81 € sous l'effet :

- des acquisitions de l'exercice (321 944,75€),
- et des sorties d'actif (-221 612,22 €).

Un inventaire physique des biens de l'établissement a été réalisé en septembre 2024 dans l'objectif d'une sortie d'inventaire. Celle-ci a été validée par le CA de l'agence le 28 novembre 2024 pour un montant de 221 612,22 €.

Le total des créances s'établit à 1 003 077,40€ en augmentation de 131 376,15€ par rapport à 2023.

Les créances sur des entités publiques (8 968,65€) représentent le trop-perçu sur les « aides à la scolarité AESH pour 4 246,50 € et les boursiers en facturation annuelle (13 215,15 € pour la totalité) en attente d'encaissement du 2eme acompte des bourses

Les créances « clients et comptes rattachés » concernent des créances à recouvrer auprès des familles au titre des droits de scolarité et autres prestations facturées (droits d'inscription, d'examen, garde, ...) et s'élèvent en fin d'exercice à la somme de 930 301,74€ soit une augmentation de 118 165,65€. Cela s'explique par un ralentissement des encaissements mais également par l'octroi plus importants d'échéanciers suivis en interne. Ce niveau, assez haut, trouve également son explication par l'émission de factures annuelles (et du titre de recette correspondant) dont le recouvrement est mensualisé. (Prélèvements) Rapproché et atténué du niveau des produits constatés d'avance (cf. dettes non financières ci-dessous), cet indicateur devient très satisfaisant. Au sein des services financiers, le recouvrement est dynamique et fluide.

Hors créances contentieuses, toutes les créances à recouvrer sont inférieures à 1 an. Le taux de recouvrement en fin d'exercice s'élève à 84.43%.

Les créances contentieuses ont été intégralement apurées au cours de l'exercice 2024 notamment par une ANV validée par le siège.

Les créances sur les autres débiteurs (43 069,29€) rassemblent :

- Les locations diverses, 1 707,75 € (4632)
- Avance sur salaire d'un PDL pour 5 962,54 € (4251)
- Les prélèvements pour 5 179,56 € (47212)
- Les reversements attendus de l'IRF pour 14 378,94 € (4735)



ÉTABLISSEMENT
EN GESTION DIRECTE



aefe
Agence pour
l'enseignement français
à l'étranger

- Les produits à recevoir pour 15 840,50 € de l'UWV (4387) (Organisme versant les indemnités de maladie congé maternité paternité...)

Le lycée dispose d'un compte DFT (retracé au C/515) ouvert à la Direction Spécialisée des Finances publiques pour l'Étranger (DSFiPE) et d'un compte ouvert dans le réseau bancaire local (retracé au compte 512), à la Société Générale après autorisation de la DGFiP.

Le montant total de la classe 5 (comptes courants + caisse) à la fin de l'année 2024 est de 2 917 610,32€ (corrigé des flux internes cf. supra), en augmentation par rapport à 2023 (2 557 554,65 €) notamment sous l'effet de la perception de la subvention d'aménagement non encore dépensée de 600 000 €

Le solde de l'exercice laisse apparaître aucune provision pour risques et charges. La seule ayant été constituée durant l'exercice concernait une créance contentieuse qui s'est éteinte par son admission en non-valeur.

Les autres dettes non financières se décomposent en :

- 47112 pour 39 435,83 € (Acomptes versés par les familles à déduire au T2 24 25)
- 47118 pour 15 840,50 € (UWV – Cf ci-dessus produits à recevoir au 4387)

Les produits constatés d'avance concernent les frais de scolarité facturés à l'année scolaire pour 1 997 828,61€ ainsi que les produits issus des locaux mis à disposition pour 4 137,75 € soit un montant total de 2 001 966,36 €

Les frais de scolarité facturés en totalité dès le T1 de l'année scolaire 2024/2025 permettent de soutenir la trésorerie ce qui représente un apport non négligeable au regard d'une situation en tension.

d. Situation financière

CAF/IAF

La gestion 2024 dégage une capacité d'autofinancement de 795 540,49 € en augmentation. L'année dernière pour mémoire, l'établissement dégageait une incapacité d'autofinancement d'un montant de 93 083,12 €

Fonds de roulement

Le fonds de roulement net représente un excédent de ressources durables après financement des emplois stables.

Le fonds de roulement à vocation à couvrir les besoins de trésorerie et à financer les investissements.

Au 31/12/2024, le fonds de roulement de l'établissement s'élève 1 684 601,10€.

Le besoin en fonds de roulement

La lecture de l'évolution de cet indicateur apporte un éclairage sur le rapport qu'il existe entre dettes et créances. Un indicateur négatif traduit une situation plus saine. Cela signifie que les dettes sont plus importantes que les créances. Ce besoin devient par conséquent un excédent de trésorerie d'exploitation provoqué par un recouvrement rapide des créances généré par l'émission (croissante) des factures annuelles de frais scolaires et par leur recouvrement dans le T1 de l'année scolaire. Il provient aussi et surtout de l'apport de 600 000 € du siège destiné au financement de l'aménagement des combles de l'école d'Amsterdam. Les travaux réalisés, la situation de la trésorerie restera à surveiller.



ÉTABLISSEMENT
EN GESTION DIRECTE



aefe
Agence pour
l'enseignement français
à l'étranger

La Trésorerie

Le solde des comptes de disponibilité est détenu :

- À hauteur de 70 352,52€ à la Société Générale,
- À hauteur de 2 846 604,01€ au Trésor Public,
- À hauteur de 653,79€ à la caisse.

Présentation et commentaire des variations du compte Trésor sur les trois dernières années justifiant les demandes de report des versements au siège.

Conclusion

M HILLION indique qu'il est important de rappeler que l'ensemble de ces indicateurs ne restent qu'une photographie à un instant précis (31/12). Néanmoins, mis en perspective sur plusieurs années, ces chiffres traduisent une tendance.

Ainsi, l'exercice 2024 se clôture sur des indicateurs globalement à la hausse mais en trompe l'œil car masqués par la perception d'une subvention significative du siège. Cette subvention destinée à l'aménagement des combles du site d'Amsterdam n'a pas été dépensée sur cet exercice. Les travaux sont planifiés à l'été 2025. De l'avancée de la facturation de ce projet, dépendra le niveau de la trésorerie notamment aux moments les plus critiques en juillet et août. Selon ce niveau, un report du versement de la PRR pourrait être sollicité à l'image de ce qui s'est pratiqué sur l'exercice 2023.

Par la suite, cette perspective impose de rester prudent dans l'attente du compte financier 2025. La trajectoire à suivre est un exercice à minima au moins égal à celui qui vient de s'écouler. Un résultat positif corrigé des flux internes serait bienvenue pour retrouver une réelle capacité d'autofinancement. A cet effet, la prévision budgétaire 2025 ne prévoit déjà pas de réindexation des salaires.

M. CHEIKH indique que le succès de la facturation annuelle conduit à une photographie à la clôture de l'exercice toujours un peu flatteuse de la situation financière de l'établissement si l'on n'observe que l'évolution d'année en année de la trésorerie. Les produits constatés d'avance ont ainsi progressé de 117k€ entre le compte financier 2023 et celui 2024. Ce montant ne représente certes qu'1,2% des recettes comptables agrégées 2023, mais rapporté au résultat comptable consolidé (+256k€), à la variation de trésorerie (+360k€) ou du fonds de roulement (+482k€), son poids est bien plus conséquent. Par coïncidence, ce montant de 117k€ correspond très exactement à la différence entre la variation du fonds de roulement et les 600k€ qui constituent la part de trésorerie gagée pour l'opération d'Amsterdam qui constitue le prélèvement sur fonds de roulement corrigé 2024. Situé à 1,08 M€, déduction faite des 600k€ gagés, le fonds de roulement ne représente plus que 37 jours de fonctionnement et la trésorerie est fragilisée en fin d'année scolaire de façon récurrente ces dernières années.

Question/Intervention des représentants de l'APE qui s'inquiètent d'une trésorerie fragile de l'établissement. La situation financière du lycée menace-t-elle la pérennité de l'établissement ?

Réponse des représentants de la direction : L'agence est informée de la situation du lycée, elle n'a pas fait de retour sur celle-ci. La situation, du point de vue de l'agence, n'est pas problématique et donc la pérennité du lycée n'est pas menacée.



ÉTABLISSEMENT
EN GESTION DIRECTE



aefe
Agence pour
l'enseignement français
à l'étranger

Avis formé par un vote

Vote pour : à l'unanimité (19)

Vote contre : 0

Vote abstention : 0

5. Questions diverses :

Questions des représentants des enseignants second degré : Concernant les salaires des locaux : l'inflation est de +25% sur 5 ans aux Pays-Bas et l'augmentation des salaires des personnels en contrat de droit local de +9%. Cela représente une baisse de salaire conséquente.

Le compte financier qui vient d'être exposé répond à cette question de façon parfaitement explicite en indiquant les marges inexistantes pour une politique salariale plus généreuse.

La dégradation des conditions économiques s'applique également à l'établissement. Elle est particulièrement liée à l'année 2022 qui pèse pour 11,6% dans l'augmentation de 25,5% évoquée.

D'un point de vue macro, la masse salariale de l'établissement a crû de 17,5% sur la période 2019-2024.

En effet, si les grilles n'ont progressé que de 9%, il y a pour l'établissement une progression d'échelon mécanique d'échelon, ce que l'on appelle le GVT, qui représente une réévaluation de 11% en moyenne pour tous les personnels sauf pour les AED et ceux qui n'avaient pas atteint le 8^{ème} grade de leur grille sur la période 2019-2024.

Questions des représentants des enseignants second degré : L'enseignement est obligatoire pour tous les élèves de 5 à 18 ans : le lycée a-t-il accès à la plateforme néerlandaise pour signaler l'absentéisme de droit, l'absentéisme de luxe (vacances) et les retards ? Les écoles sont légalement tenues de signaler les absences non autorisées présumées (absentéisme scolaire) si elles atteignent 16 heures sur 4 semaines. 9 retards doivent également signalés (y compris les retards entre les cours). En outre, elles sont tenues de signaler l'absentéisme dit « de luxe » (les vacances en dehors des vacances scolaires sans autorisation du directeur). Il faut probablement modifier le RI pour prévenir les parents de cette obligation. Quel est le calendrier de la mise en œuvre de cette mesure prévu par la Direction ?

Les entreprises établies sur le territoire néerlandais doivent se conformer à toute la législation applicable aux Pays-Bas. C'est valable pour le lycée.

Nous ajoutons que beaucoup d'absences ont lieu pendant les évaluations, ce qui entraîne une rupture d'équité entre les élèves et une surcharge de travail pour les enseignants.

Si les entreprises implantées aux Pays bas doivent se conformer à toute la législation néerlandaise, je rappelle que le lycée n'est pas une entreprise.

En outre, si le lycée français était considéré comme un lycée néerlandais, alors on devrait appliquer par exemple les obligations de service des enseignants néerlandais, le calendrier des vacances scolaires néerlandaises ou encore les procédures d'orientation des élèves vers la voie professionnelle dès l'âge de 12 ans.

Comme chacun sait déjà, les lycées français à l'étranger ont des statuts différents selon leur histoire et les accords bilatéraux qui les lient à la France. Le lycée français Van Gogh est considéré comme une école internationale qui fonctionne avec les grands principes et valeurs du système français, les règles de fonctionnement d'un EGD et certaines règles et obligations formulées par les autorités locales comme par exemple les normes de sécurité incendie ou les signalements sociaux.

Au niveau de la gestion des absences des élèves, le lycée a déjà engagé des démarches sur cette question. Deux réunions ont eu lieu avec les services dédiés de la mairie de La Haye, chargés du suivi de l'obligation scolaire et de l'accompagnement des établissements.



ÉTABLISSEMENT
EN GESTION DIRECTE



aefe
Agence pour
l'enseignement français
à l'étranger

La première réunion s'est tenue avec l'ensemble des établissements internationaux de La Haye. Elle a permis de confirmer que l'application du droit néerlandais dans ces établissements suit des modalités spécifiques. Une seconde réunion a été organisée avec notre référent dédié, afin d'examiner précisément les modalités de suivi pour notre lycée. La CPE est en contact régulier avec ce référent pour assurer le suivi des situations d'absentéisme et des problématiques familiales.

Concernant la communication aux familles, il ne devrait pas être nécessaire de modifier le règlement intérieur, puisque la modification apportée en juin 2024 est déjà explicite sur ce point. En revanche, une information détaillée sur ces modalités de suivi sera diffusée aux familles pour la rentrée prochaine.

Concernant les absences aux évaluations, il est important de rappeler que, le plan d'évaluation du contrôle continu des élèves du cycle terminal validé par le conseil pédagogique et le conseil d'établissement lors de la rentrée scolaire 2021, est très explicite : « Si un élève est absent pour une évaluation sommative, considérée comme essentielle à la constitution de sa moyenne semestrielle, le professeur pourra proposer un rattrapage selon les modalités arrêtées par ce dernier. L'élève et les parents seront informés par écrit via la messagerie de l'ENT de l'organisation du rattrapage de cette évaluation ».

Question/Intervention des représentants de l'APE : Comment explique-t-on cet absentéisme aux évaluations ? Les représentants des enseignants précisent que certains élèves utilisent des stratégies visant à rentabiliser leur moyenne en sélectionnant les évaluations auxquelles ils participent. Ce comportement prend une certaine ampleur avec l'introduction de la plateforme Parcours Sup mais aussi avec la réforme du baccalauréat comme le mentionne la direction. La pression mise sur le contrôle continu conduit à ces dérives susmentionnées et il est rappelé, dans ce contexte, la difficulté de maintenir une égalité de traitement entre les élèves.

Les équipes pédagogiques ont été invitées au début de cette rentrée scolaire 2024 à apporter des corrections mais aucune proposition n'a été faite.

Si les enseignants souhaitent une modification des modalités de rattrapage d'un devoir, cela doit être proposé et discuté au sein du conseil pédagogique, qui est l'instance appropriée pour ce type de réflexion, comme cela a déjà été évoqué. Elle devra être concertée, validée et respectée par les enseignants des différentes disciplines.

Questions des représentants des enseignants second degré : Pourrait-on demander aux familles qui déposent leurs enfants en voiture de le faire plus loin que devant le bateau qui permet d'accéder au trottoir ? Elles sont parfois plusieurs en warning, en file indienne et ouvrent les portières sans s'assurer avant que personne ne passe à côté. C'est dangereux.

La circulation aux abords de l'établissement relève de la police néerlandaise. Le lycée a déjà par le passé, donné des indications de bonne conduite. Le lycée a d'ailleurs transmis le 12 mars 2025 un message de la municipalité adressé aux parents et personnels confirmant que les autorités prennent leurs responsabilités et rappellent les règles de conduites.

Questions des représentants des enseignants second degré : Serait-il possible de demander à Délidej' de vendre des aliments plus sains ? Il semblerait qu'il y ait beaucoup de sucreries ces derniers temps.

Il a déjà été signifié à Delidej la nécessité d'offrir aux élèves les aliments les plus sains possibles. On peut assurément faire un rappel.

Questions des représentants des enseignants du premier degré : Pourquoi les professeurs de langues ne sont-ils pas remplacés alors que les professeurs de classe, les ASEM et les professeurs de SIA sont remplacés ?



ÉTABLISSEMENT
EN GESTION DIRECTE



aefe
Agence pour
l'enseignement français
à l'étranger

L'usage de ne pas remplacer les absences ponctuelles des enseignants de langue en anglais et en néerlandais repose sur des difficultés de ressources qui se sont posées au lycée.

- Remplacement des PE, Remplacement des ASEM en classe de PS et MS
- Remplacement des enseignants LV seulement pour les absences longues
- Remplacement des ASEM de GS seulement pour les absences longues
- Remplacement SIA

Il est difficile de trouver des remplaçants sur les absences ponctuelles de langue.

Questions des représentants des enseignants du premier degré : Comment va être mis en œuvre le suivi des absences ?

Ce nouveau suivi par le leerplicht a été évoqué par Aurélie en CM. Il doit être validé par les instances, le RI doit être modifié etc...

Est-ce qu'on pourra compter dessus en début d'année scolaire 2025-2026 ?

L'école primaire est également concernée par cette demande des autorités locales sur le suivi des absences et retards des élèves.

Le lycée travaille à l'amélioration de son protocole pour mieux encadrer ces situations. Cela pourra nécessiter ou pas une actualisation du règlement intérieur de l'école. Les familles seront informées des nouvelles règles, ce qui permettra d'assurer une communication claire et une meilleure compréhension des attentes à la rentrée prochaine. La mise en œuvre sera effective à la rentrée prochaine. Pour l'heure, il s'agit de sensibiliser et rencontrer les familles concernées.

Questions des représentants des enseignants du premier degré : Beaucoup de collègues ne vont à Londres que pour y faire leur stage. Le lycée va-t-il rembourser les frais du « UK ETA » qui est obligatoire maintenant ? :

Pour les établissements EGD et conventionnés, si l'établissement du visa est nécessaire à l'accomplissement de la mission, sera pris en charge par l'IRF ZENOS sur présentation de la quittance délivrée par les autorités consulaires.

Questions des représentants des enseignants du premier degré : Au fil des années, le lycée développe ses équipements informatiques (digids, ordinateurs, tablettes...). L'ensemble des collègues se réjouit de ces nouvelles possibilités pédagogiques mais qui dit équipement, dit aussi dépannage / entretien / maintenance etc. Pour l'instant, seul un informaticien est disponible à temps plein sur Amsterdam et La Haye, primaire et secondaire confondus.

Serait-il envisageable de recruter une personne supplémentaire pour le secondier ?

Certes, ce besoin est réel et identifié depuis plusieurs années, néanmoins comme évoqué, le lycée n'a pas la capacité financière de créer de nouveaux postes actuellement.

Question de l'APE : L'APE souhaite, d'une part, exprimer son soutien aux différentes actions engagées par le lycée pour faire face à la baisse des effectifs, et d'autre part, rappeler qu'avec sa connaissance des besoins des parents, elle peut contribuer de façon constructive à la réflexion et collaborer, ainsi, à la démarche positive engagée par le lycée. Par ailleurs, afin d'assurer une évaluation régulière des données et ainsi avoir une analyse solide des tendances, le lycée pourrait-il identifier et faire le suivi d'indicateurs quantitatifs qui seraient ensuite automatiquement partagés en CE ?



ÉTABLISSEMENT
EN GESTION DIRECTE



aefe
Agence pour
l'enseignement français
à l'étranger

Nous remercions l'APE pour son soutien aux actions mises en place par le lycée pour favoriser son attractivité et maintenir les effectifs. Nous sommes conscients de l'importance de cet enjeu et partageons l'objectif commun dans un contexte économique tendu et une baisse démographique qui affecte tous les établissements en France mais également les écoles internationales de la Haye. D'ailleurs, l'équipe de direction a participé à la demande de la mairie de la Haye à des réunions d'échanges pour réfléchir notamment à cette baisse des effectifs qui concernent toutes les écoles internationales. La problématique de la baisse des effectifs ne se limite pas à l'attractivité des écoles. Elle est multi factorielle.

Nous avons intensifié notre communication autour de la richesse des actions proposées (y compris en relayant celles de l'APE au service des élèves comme les simulations d'entretien), et profitons de cette occasion pour remercier les équipes enseignantes qui se sont pleinement engagées dans cette démarche. Nous avons déjà mis en place 5 campagnes d'inscriptions successives afin d'apporter une plus grande souplesse aux familles pour se positionner et arrêter leurs choix d'inscriptions ainsi que les journées de portes ouvertes positionnées plus en amont, des accueils et des visites personnalisées offerts aux familles tout au long de l'année. Nous avons aussi développé un partenariat avec l'OEB dont un certain nombre de parents scolarisent leurs enfants au lycée.

Concernant le suivi des effectifs, nous tenons à rappeler que notre approche repose sur une gestion qualitative, plutôt que strictement quantitative. Le fonctionnement d'un établissement scolaire ne peut pas se réduire, comme dans le cadre d'une société privée, à une analyse chiffrée régulière des tendances. Nos projections s'appuient sur plusieurs facteurs : le cadre réglementaire d'accueil des élèves (tests d'entrée), la dynamique des admissions et des réinscriptions (tendances incomparables d'une année à l'autre), ainsi que du contexte local (évolution des politiques des entreprises et autres institutions, du profil des familles, ...).

L'APE pourrait assurément demander à la Fondation de rayonner auprès des entreprises du tissu économique local. Elle pourrait également recenser dans les entreprises le potentiel des parents susceptibles d'inscrire leurs enfants, identifier un référent et le communiquer à la direction. Elle peut faire des propositions d'actions dans lesquelles elle souhaiterait investir des moyens humains et financiers.

Question des élèves : Certains robinets et cabinets des toilettes sont cassés, rendant ces espaces inutilisables. Serait-il possible de les réparer ?

Question des élèves : Plusieurs rideaux sont déchirés ou en mauvais état. Pourrait-on les remplacer ?
Nous avons pris bonne note de ces remarques et verrons quelle réponse nous pourrions apporter.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h15.

La Présidente du conseil d'établissement
Ouardda ROUBI-GONNOT



ÉTABLISSEMENT
EN GESTION DIRECTE



aefe

Agence pour
l'enseignement français
à l'étranger

Les secrétaires de séance :

Antoine PELON, Proviseur adjoint

Rodolphe BLAISE, Représentant d'enseignement du 2nd degré